

# Compte rendu de la Réunion sur les Déchets Solides dans la Province de Nador

Benl Ensar, 7 février 2008



Projet SMAP III Plan d'Action pour la Côte de Nador

La présente publication a été élaborée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité de l'équipe du projet CAP NADOR et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant l'opinion de l'Union européenne.



## SOMMAIRE

<b>PREAMBULE .....</b>	<b>2</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
<b>1 DEROULEMENT DE LA JOURNEE.....</b>	<b>4</b>
1.1 ACCUEIL, REMERCIEMENTS.....	4
1.2 INTERVENTIONS. ....	4
1.3 DEBAT, DISCUSSIONS. ....	4
1.4 TRAVAUX EN ATELIER.....	4
1.5 PERSPECTIVES ET CONCLUSIONS .....	4
<b>2 SITUATION ACTUELLE DES DECHETS SOLIDES DANS LA ZONE COTIERE DE LA PROVINCE DE NADOR .....</b>	<b>5</b>
2.1 PRODUCTION DES DECHETS : .....	5
2.2 TRAITEMENT DES DECHETS. ....	6
<b>3 SUJETS DE DISCUSSION – THEMES DE TRAVAIL.....</b>	<b>8</b>
3.1 ASPECT INSTITUTIONNEL .....	8
3.2 ASPECT JURIDIQUE.....	9
3.3 ASPECT FINANCIER.....	10
3.4 ASPECT TECHNIQUE .....	10
3.5 ASPECT EDUCATIONNEL.....	11
<b>4 IMAGES DE LA JOURNEE .....</b>	<b>13</b>
<b>5 CONCLUSION ET PERSPECTIVES .....</b>	<b>15</b>
<b>6 REMERCIEMENTS.....</b>	<b>16</b>
<b>7 REFERENCES .....</b>	<b>17</b>

## Préambule

Le programme d'Actions Prioritaires à Court et Moyen Termes pour l'Environnement (SMAP) a été adopté suite à de nombreuses consultations, lors de la conférence Ministérielle Euro-Méditerranéenne qui s'est tenue à Helsinki le 28 novembre 1997. SMAP, coordonné par la Commission Européenne, est considéré comme un cadre donnant une expression pratique au partenariat Euro Méditerranéen dans le domaine de l'environnement, il est basé sur les orientations politiques établies par la Déclaration de Barcelone et son programme de travail.

SMAP III a pour objectifs la promotion d'une utilisation durable des zones côtières dans la Méditerranée à travers la mise en place de Plans d'action de Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC). Cela exige l'adoption de modèles locaux de développement prenant en compte les intérêts de l'ensemble des parties prenantes concernées afin de fortifier et faciliter le processus d'intégration.

Dans ce cadre, le partenariat d'EUCC - The Coastal Union (chef de file), l'Ecole Nationale Forestière d'Ingénieurs (ENFI), la Commune Rurale de Boudinar, le Forum d'Urbanisme, Environnement et Développement (FUED) a pour objectif d'établir un plan d'actions sur la zone côtière de la province de Nador. Il a pour objectif de favoriser le développement durable dans la zone côtière de la Province de Nador par l'établissement d'un plan d'action de GIZC avec la participation publique.

La GIZC vise à rapprocher les diverses politiques ayant une incidence sur les zones littorales. Cette approche concerne à la fois la planification et la gestion des ressources côtières et de l'espace côtier, et travaille pour une intégration verticale et horizontale des différents secteurs pour une meilleure union entre l'ensemble des acteurs politiques et des secteurs économique socio environnementaux. Ce type d'approche est convenable et désirable aussi pour la gestion des déchets solides.



## Introduction

L'important développement urbain que connaît actuellement le Maroc, l'expose à de nouveaux enjeux socio-économiques et environnementaux.

Consciente que la pollution par les déchets solides constitue l'un des problèmes majeurs de la province, l'équipe responsable du projet CAP Nador a jugé indispensable d'organiser un atelier de travail avec un groupe focus sur cette thématique. Ce compte rendu a donc pour objectif de résumer la réunion sur la gestion des déchets dans la zone côtière de la Province de Nador, qui a eu lieu le 7 février 2008, à la municipalité de Beni Anssar, et de mettre en évidence les solutions retenues qui seront par la suite incorporées au plan d'action.

Les principaux acteurs concernés étaient présents : le Président de la municipalité de Beni Anssar, les collectivités locales (urbaines et rurales), les gestionnaires (privés et publiques), les Administrations (Agence Urbaine, Agence Nationale des Ports), techniciens et associations (9 associations), l'entreprise de collecte des déchets solides (NAKAWA), enseignants, investisseurs, femmes et sociétés civiles.

Cela a permis de constituer un espace de réflexion et d'échanges constructifs d'idées, pour une prise en compte efficace et durable des déchets solides et de prendre les mesures adéquates dans l'objectif de gérer l'ensemble des déchets de la province de Nador.

L'objectif de la réunion fut d'identifier les enjeux, les objectifs et les moyens d'action pour la gestion des déchets solides dans la zone côtière de la province de Nador.

Les réponses émises par le groupe de travail seront incorporées au plan d'action de GIZC, produit final du projet CAP Nador. Conjointement la mobilisation de fonds et la recherche d'accords entre les différents acteurs permettront de mettre en place les recommandations et les actions spécifiées.

La structure du présent rapport suit le déroulement de la journée en retraçant dans un premier temps la situation actuelle (production et gestion) des déchets solides dans la zone côtière de la province de Nador puis dans un second temps les contraintes et les problèmes existants pour les différents aspects institutionnel, financier, juridique, éducationnel, et technique puis enfin les solutions apportées par les participants au focus group.



# 1 Dérroulement de la journée

## 1.1 Accueil, remerciements.

Ouverture officielle de la journée par Mr le président de la municipalité de Beni Anssar.

## 1.2 Interventions.

**Intervention de Omar Naji (FUED).** Présentation du projet CAP Nador : état des lieux, importance de la participation publique, et de la mobilisation de fonds.

**Intervention de Allah Kaychouh (ingénieur de la municipalité de Beni Anssar).** Les principaux points élaborés furent :

- Présentation des communes,
- cadre juridique,
- la production des déchets au grand Nador,
- contraintes et problèmes de gestion,
- la décharge actuelle de grand Nador,
- la gestion des déchets transférée au groupement des communes pour l'environnement.

**Intervention de Mr Najib Hamouti (vice président du groupement des communes pour l'environnement).** Présentation faite sur « la décharge publique du Grand Nador, situation actuelle et perspectives », la création du groupement de communes pour l'environnement et son rôle dans le grand Nador.

## 1.3 Débat, discussions.

## 1.4 Travaux en atelier.

Quatre ateliers ont été organisés et concernant les aspects :

- juridique, organisationnel, et institutionnel,
- financier,
- éducationnel, et
- technique.

## 1.5 Perspectives et conclusions



## 2 Situation actuelle des déchets solides dans la zone côtière de la Province de Nador

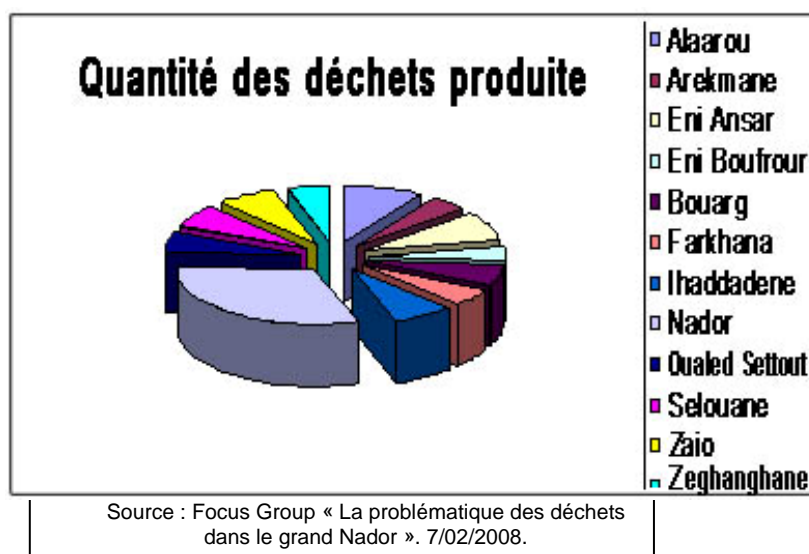
### 2.1 Production des déchets :

#### Zone d'étude Grand Nador ( Ouled Settout, Zaio, Nador, Farkhana, Bni Ansar, IHaddaden, Zaghanghane, Bouarg, Arekmane, Selouane, Bni Bouifrou, Al Aaroui):

- Municipalité de Nador : la production de déchets est de 0,9kg/hab./j.

La moyenne pondérée à l'échelle des provinces de la région économique de l'Oriental est de 0,7 Kg/hab./j, cependant, nous pouvons noter quelques disparités avec la ville de Nador qui affiche une production spécifique journalière supérieure à la moyenne (0,9kg/hab./j). (Kaychouh, A. 2008)

Groupement des 12 communes: la quantité produite annuelle est de 136 800 T. La quantité annuelle évacuée vers la décharge est de 109 440 T, soit 80% du total. Ainsi, la quantité annuelle non collectée est de 27 360 T, représentant 20% du total. (Kaychouh, A. 2008)



Le graphique précédent met en évidence la part importante tenue par la municipalité de Nador dans la quantité de déchets produits, avec plus  $\frac{1}{4}$  du total. Le reste des communes enregistrent une production moins importante et plus homogène.

#### Zone d'étude Boudinar :

- Commune de Boudinar: la collecte des déchets solides dessert 500 foyers environ pour une population de 2500 habitants. On estime la quantité des déchets collectée par jour à 2,3 T. Donc une grande quantité des déchets de Boudinar n'est pas collectée et elle est de l'ordre de 7,2 T/Jour, c'est-à-dire pour une population de 8004 habitants (Kaychouh, A. 2008).

#### Zone d'étude Cap des Trois Fourches :



- Commune de Beni Chiker : la quantité des déchets produites par la communes est estimée à 21 T/ jour (Kaychouh, A. 2008).

## 2.2 Traitement des déchets.

Actuellement, les municipalités et communes ne disposent d'aucune décharge contrôlée. Les décharges publiques sont des décharges sauvages et illégales. Cette situation engendre de nombreux effets néfastes tant sur le plan humain, sanitaire qu'environnemental. Une bonne partie des déchets non collectés est jetée dans les oueds, puis charriée dans la Mer Chica. Actuellement, le projet de création du groupement de communes pour l'environnement formé de 12 communes, a pour objectif d'organiser intercommunale la collecte et la gestion des déchets sur la zone du Grand Nador.

### Zone d'étude Grand Nador:

- Municipalité de Nador : Les déchets ménagers sont acheminés vers une décharge publique située à la commune rurale d'Ouled Settout. Toutes les communes du grand Nador évacuent leurs déchets dans cette décharge à l'exception de la commune de Farkhana. Cette décharge, non contrôlée mais autorisée, d'une superficie de 7 ha est installée sur une dépression inondable à sous-sol non perméable. Depuis quelques années déjà, elle se voit saturée (Kaychouh, A. 2008), (focus groupe rapport établi par Haji, H. 2008).



Décharge de Ouled Settout

Décharge de d'Ouled Settout.  
Source : Etude relative à la gestion des déchets sur trois sites du projet mwc Maroc : Lagune de Nador, Cap des Trois Fourches, Mont Gourougou. Avril 2004



**Zone d'étude de Boudinar :**

- Commune de Boudinar : les déchets ménagers sont collectés à l'aide d'un tracteur équipé d'une benne et de deux ouvriers. Ils sont stockés dans une décharge sauvage située à l'ouest du centre de Boudinar (Kaychouh, A. 2008), (focus groupe rapport établi par H. Naji, H. 2008).

**Zone d'étude Cap de Trois Fourches :**

- Les déchets sont transportés vers une décharge non contrôlée située près de la forêt de Sidi Messaoud. La commune de Béni Chiker (site du Cap de Trois Fourches) dispose de deux camions et de 6 ouvriers pour la collecte des déchets solides. Cette décharge pose des problèmes environnementaux importants en raison de la proximité des plages. Des initiatives privées et associatives émergent dans quelques douars périphériques afin de sensibiliser et organiser la population pour une meilleure collecte des déchets (Kaychouh, A. 2008), (focus groupe rapport établi par Naji, H. 2008).

Pollution des oueds.  
Source : Focus Group « La problématique des déchets dans le grand Nador ». Allal Kaychouh. 7/02/2008.



Pollution aux lixiviats.  
Source : Focus Group « La problématique des déchets dans le grand Nador ». Allal Kaychouh. 7/02/2008.



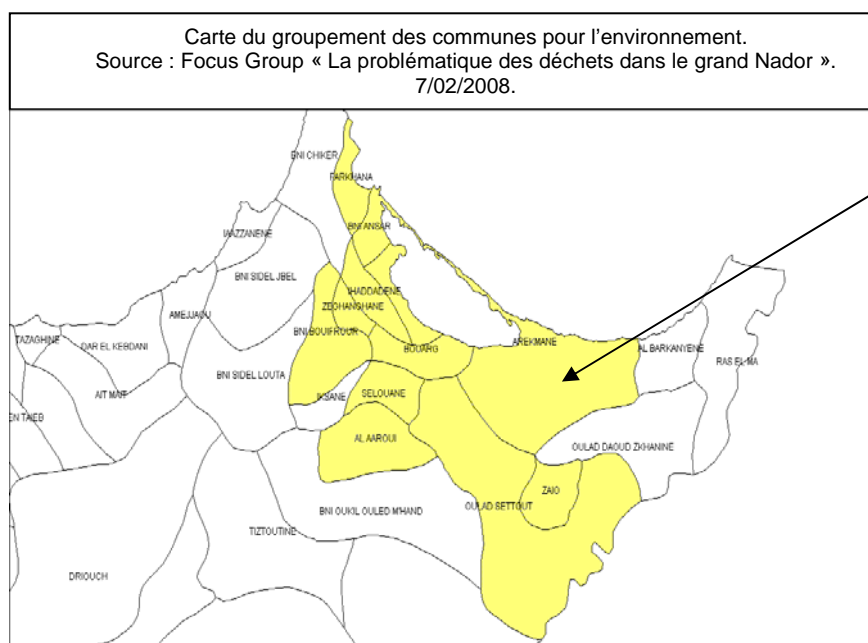
### 3 Sujets de discussion – Thèmes de travail

#### 3.1 Aspect institutionnel

La situation actuelle dans la province de Nador quant à l'élimination des déchets ménagers est donc préoccupante. Les principales contraintes institutionnelles freinant la mise en place d'une gestion cohérente peuvent être résumés comme suit (UNDP, xxxx):

- l'absence de structures régionales de gestion des déchets qui pourraient être chargées de coordonner les efforts des communes et des professionnels en matière de gestion et d'élimination des déchets ;
- l'absence d'un service autonome au sein des communes chargé de la gestion des déchets ;
- une récupération informelle des déchets.

Les recommandations apportées (focus groupe rapport établi par Naji, H. 2008)



Commune de Groupement pour l'environnement

- Instauration d'un partenariat public-privé. Création de sociétés mixtes : privé-communes ou groupement de communes. En effet, certaines options de traitement des déchets (recyclage du plastique, du carton) nécessitent la contribution du secteur privé ;
- prendre en compte la récupération informelle des déchets. Le caractère intégré et durable voulu au secteur ne peut ignorer cette réalité, d'autant plus qu'elle est la source de revenus pour de nombreuses familles en situation précaire. On doit donc réfléchir à structurer ce secteur et l'incorporer dans le système de gestion des déchets solides afin de garantir la durabilité au système.



## 3.2 Aspect juridique

La Charte Communale attribuée, en matière de gestion des déchets ménagers, au Conseil Municipal les compétences suivantes :

- la collecte, le transport, la mise en décharge publique et le traitement des ordures ménagères et les déchets assimilés (art 39),
- la lutte contre toute forme de pollution et de dégradation de l'environnement et de l'équilibre naturel (art 40).

La loi n° 28-00 relative à la gestion des déchets et à leur élimination. (B.O. n° 5480 du 7 décembre 2006) a pour objectif d'organiser une gestion rationnelle, moderne et efficace du secteur des déchets. Les principaux apports de cette nouvelle législation sont les suivants :

- la définition des différents types de déchets. Elle spécifie aussi leur mode de gestion (collecte, transport, tri, traitement, stockage et élimination) ;
- la protection de l'environnement contre les déchets ménagers, industriels, sanitaires, dangereux, agricoles... ;
- l'instauration d'une série de procédures notamment pour les déchets dangereux (autorisation, communication d'information...);
- la mise en place d'un système de responsabilisation des générateurs des déchets.

Elle rappelle dans l'article 16 que le service public communal de gestion des déchets ménagers et assimilés comprend la collecte, le transport, la mise en décharge, l'élimination, le traitement, la valorisation et, le cas échéant, le tri de ces déchets.

Nous retiendrons un des points forts du texte de loi qui prévoit la mise en place d'un système de planification nationale, régionale et locale. Il fait de la planification un outil fondamental de la gestion des déchets. Par ailleurs, des systèmes de contrôles sont enfin prévus et des infractions sont prévues afin de sanctionner les éventuels manquements à cette nouvelle réglementation.

En terme de planification, la loi prévoit l'élaboration des plans suivants :

### Plan national :

- le plan directeur national de gestion des déchets dangereux,

### Plan régional ;

- plan directeur régional de gestion des déchets industriels, médicaux et pharmaceutiques non dangereux et des déchets ultimes, agricoles et inertes,

### Plan provincial :

- plan directeur préfectoral ou provincial de gestion des déchets ménagers et assimilés,

### Plan communal :

- un plan communal ou intercommunal de gestion des déchets ménagers et assimilés qui définit les opérations de précollecte, de collecte, de transport, de mise en décharge, d'élimination, de traitement et de valorisation et, le cas échéant, de tri de ces déchets.

### 3.3 Aspect financier

Sur le plan financier, les contraintes dont souffre le secteur des déchets pourraient se résumer comme suit (UNDP, xxxx):

- l'absence d'une ligne budgétaire spécifique à la gestion des déchets municipaux,
- la faible application des contraventions et des amendes en matière de gestion des déchets et d'édilité ;
- le faible taux de recouvrement et de couverture de la taxe d'édilité.
- la faible valeur de la taxe d'édilité. La faible application des contraventions et des amendes en matière de gestion des déchets ;
- insuffisances du dispositif technique au service des collectivités locales.

Les propositions faites : (source : focus groupe rapport établi par Naji, H. 2008)

- appui des pouvoirs publics pour la mise en place des infrastructures de base et des systèmes de valorisation et de recyclage ;
- aide financière de la province à travers l'attribution de crédits pour les communes déficitaires pendant les trois premières années ;
- pour aider le budget des collectivités et répondre aux problèmes liés au transport, à la collecte, à la maintenance, au renouvellement des équipements et à l'achat des terrains trois lignes ont été identifiées :
  - Obtention de subventions pour acquérir du matériel et des équipements.
  - Ouverture du groupement des communes de l'environnement à des partenariats nationaux et étrangers.
- optimiser le recours aux nouveaux outils financiers tel que celui du Mécanisme de Développement Propre (MDP) du protocole de Kyoto. Si suffisamment de projets significatifs à l'échelle de plusieurs Régions/Provinces sont réunis, le MDP permettra de financer la maîtrise technique des systèmes de traitement et de valorisation ;
- améliorer le recouvrement des recettes notamment la taxe d'édilité et ce par l'actualisation du recensement.

### 3.4 Aspect technique

Sur le plan technique, il s'agit de résumer la présentation des déchets solides dans le grand Nador (focus groupe rapport établi par Naji, H. 2008) :

Pour la main d'oeuvre :

- o les salaires insuffisants;
- o nombre de travailleurs insuffisants;
- o main d'oeuvre non qualifiée;
- o habillement inadéquat.

Pour l'entretien du matériel.

- o stock non disponible de matériel de rechange;
- o indisponibilité des pièces de rechange dans le marché.

L'accessibilité aux quartiers :

- o topographie de certaines communes: difficile et accidentée ;
- o difficulté d'accessibilité à certains quartiers.

Les solutions apportées :

- adapter les équipements et le matériel (conteneurs et véhicules de transport) à la nature des déchets humides et à la structure du tissu urbain ;
- prévoir l'adaptation des étapes aux différentes filières préconisées (collecte, recyclage, valorisation, élimination) ;



- améliorer la situation financière et matérielle des ouvriers : fournir équipements et matériels appropriés pour l'hygiène et la sécurité ;
- réaliser des études préalables et établir une unité de traitement qui permettra d'adopter une méthodologie propre afin de pouvoir évaluer la mise en oeuvre, le fonctionnement, et le suivi du système. Nous retiendrons notamment l'importance des études de faisabilité, de conception, de marché, l'analyse des capacités locales, etc. ;
- certaines interventions ont élaboré la possibilité de faire produire de l'énergie à partir du recyclage en s'inspirant d'expériences étrangères dans ce domaine.

### 3.5 Aspect éducationnel

En matière de gestion des déchets, le renforcement du volet éducationnel constitue une voie incontournable pour assurer une amélioration pérenne du secteur de la gestion des déchets solides. Toutefois, ce volet souffre actuellement d'un certain nombre de contraintes qui peuvent être résumées comme suit (UNDP, xxxx):

- absence d'un programme spécifique et continu d'éducation du public en matière de gestion des déchets : les différentes démarches entamées par certains départements (Secrétariat d'Etat chargé de l'Environnement, Ministère de la Santé, Ministère de l'Équipement, etc.) restent limitées et/ou sectorielles. Les actions de sensibilisation menées par les communes sont principalement des actions isolées ;
- manque de communication entre les citoyens et les communes, d'une part, et entre les communes et les industriels, d'autre part ;
- insuffisance de la participation de la population dans l'amélioration de la qualité de la collecte des déchets et du maintien de la propreté des lieux publics par manque de sensibilisation et de sens civique (déchets ménagers entreposés dans les terrains vagues et les espaces verts, déchets de démolition entreposés dans la forêt ou sur le littoral, etc.) ;
- absence d'actions de sensibilisation et d'éducation du public en parallèle avec les campagnes de propreté qui sont organisées ;
- manque d'évaluation des résultats des campagnes de propreté afin de relever les lacunes à combler par les actions futures.

Les objectifs et moyens d'action: (source : focus groupe rapport établi par Naji, H. 2008)

- renforcer les actions d'informations, d'éducation et de communication en matière de gestion des déchets solides municipaux. Des opérations multiples devront être menées à tous les niveaux afin d'impliquer le citoyen ;
- appuyer les associations environnementales (actives dans les établissements scolaires) par des formations. Cela permettra d'assurer la sensibilisation sur l'ensemble de l'année et organiser des visites d'élèves à la décharge ;
- mobiliser les médias renommés et populaires : Mosquée, établissements scolaire, foyers féminins, télévision ;
- encourager les associations de quartiers et de développement local à organiser des journées de sensibilisation et d'action : de collecte de sacs en plastique, etc. ;
- encadrer la main d'oeuvre non qualifiée et qui est au chômage dans des coopératives afin d'organiser leur insertion professionnelle ;
- responsabilisation des producteurs et des consommateurs de sacs plastiques, canettes et autres objets indésirables ;
- interdire la distribution de sacs en plastique et réhabituer la population à utiliser les paniers en Alpha ;
- proposer la transformation des cycles de production des usines produisant des sacs plastiques pour produire des sacs biodégradables ou établir une taxe proportionnelle aux dommages environnementaux engendrés ;
- inciter la mise en place de mesure par les douanes afin de diminuer l'apport des matériaux pneumatiques et des autres déchets sortant de Melilla ;
- conduire des études épidémiologiques et de coût de la mise en place de ses nouveaux modes de fonctionnement pour la collectivité ;



- promouvoir progressivement le tri à la source. En effet, la problématique des déchets peut être vue comme un défi social car la réussite de la gestion des déchets est tributaire de la participation du public, de sa réceptivité sociale et de l'acceptabilité citoyenne d'adopter les solutions préconisées. Agir en amont de la production et instaurer une politique de prévention qui vise par un changement de comportement et de mode de consommation, à limiter à la source les quantités de déchets à gérer.



## 4 Images de la journée





## 5 Conclusion et perspectives

En terme de conclusion, il apparaît important de mettre en évidence le succès de cette réunion où une réelle prise de conscience quant à la gestion des déchets s'est ressentie notamment à travers la participation de nombreux acteurs.

La participation publique est en effet une des clefs du succès des activités du projet CAP Nador, qui est essentiel quant à la résolution de la problématique des déchets dans la province de Nador.

Après avoir identifié les problèmes, les enjeux et les objectifs à atteindre, les prochaines étapes seront très importantes quant à la réussite du projet.

Nous retiendrons notamment : (Kaychouh, A. 2008).

- l'affectation de crédits suffisants pour meilleure gestion;
- L'amélioration du recouvrement des recettes notamment la taxe d'édilité et ce par l'actualisation du recensement ;
- l'affectation optimale des camions et de la main d'œuvre;
- la collecte quotidienne des ordures ménagères;
- l'amélioration de l'accessibilité aux quartiers par l'aménagement des voies et le respect des règles de l'urbanisme;
- la sensibilisation de la population pour contribuer au bon déroulement de la collecte par le respect des horaires et des emplacements des ordures,
- l'encouragement et la motivation de la main d'œuvre de collecte;
- la promotion d'une culture d'appropriation de l'espace public (voirie, espaces verts),
- la création des centres de transferts.

La mobilisation de fonds reste un élément majeur des actions futures à mettre en place, qui permettra l'établissement des recommandations et des actions énumérées précédemment et garantira la pérennité du projet.

L'instauration du groupement de communes pour l'environnement chargé de la collecte des déchets ménagers dans la province du grand Nador est un point positif pour l'avancée du projet et pour la mise en place d'une gestion cohérente de la collecte des déchets. Cependant, il faut tenir compte d'un autre point, celui de la limite de la capacité de charge de la décharge d'Ouled Settout et du fait qu'elle reste incontrôlée. Il est important de réfléchir aujourd'hui à un emplacement légal, adéquat et contrôlé afin d'établir les bases d'une bonne gestion des déchets.

Par ailleurs, le problème des déchets solides, sur l'ensemble de la province, est une problématique bien plus profonde que celle d'un manque de moyens techniques des pouvoirs publics, mais relève principalement du phénomène d'urbanisation illégal et anarchique que connaît les communes urbaines.

Cette situation entrave l'action de l'administration qui ne peut mettre en place un système de taxation efficace (taxe d'édilité), et assurer la collecte quotidienne des ordures sur l'ensemble de la commune.

Le respect des règles d'urbanisme doit s'appliquer conjointement aux actions mises en œuvre afin d'assurer la viabilité du plan d'action de la GIZC.



## 6 Remerciements

Nous remercions l'ensemble des personnes présentes pour leur disponibilité et leur engagement dans le projet CAP Nador :

### L'administration :

- Mr Benyaakoub Ahmed (PACHA); Mr Aamraoui Kamal (Agence nationale des ports); Mr Boudilab Hossein (Agence Urbaine de Nador).

### Les représentants des collectivités territoriales :

- Le président de la municipalité de Béni Ansar : Mr Haddou Daghouh ; Mr Boujadaini Med .A.mochine (M. Nador), Mr Kaychouh Allal (M. Béni Ansar) ; Mr El Hamouti Najib (M. Béni Ansar) ; Mr Rahmouni Allal (M. Béni Ansar) ; Mr Fikri Abdelkader (M. Béni Ansar) ; Mr Branah Mohammed (M. Béni Ansar) ; Mr El Hamouti Mousa (M. Béni Ansar) ; Mr Boulabrod Abdennaser (M. Béni Ansar), Mr Eloutman Youssef (M. Béni Ansar) ; Mr Bouadil Hassan (C.R Boudinar) ; Mr Tiouach Amina (C.R Boudinar) ; Mr Chilh Mimoun (M. Zaio) ; Mr Azaim Amar (M. Zaio) ; Mr Rahou Driss (M. Al Aroui) ; Mr Mellahi Med (M. Zeghengan) ; Mme Baghdad Fanoua (M. Zeghengan) ; Mr Balaghari Abdessamad (C.R Arekman) ; Mr Oulahsen Mohammed (C.R Bni Bouyafrou) ; Mr Toufali Taher (C.R Beni Chiker)

### Les associations et coopératives :

Mr Houmida Mustapha (FUED) ; Mr El Hadi Elouarti (FUED) ; Melle Houria Naji (FUED) ; Mr Soumaa Abdelkarim (FUED) Mr El Kadi Abbas (FUED) ; Mr Ahallal Mohammed ( Association Tamounit) ; Mr Al Waliti Abd el Wahad (COOPI) ; Mr Oulahsen Mohammed (AMDISSAG) Mr Omhammadi Omar (ASTICUD) ; MR Arroud Hicham (ASTICUD) ; Mr Bellouzir Fouad (CECODEL) ; Mr Katar Salih (CECODEL) ; Mr Ahouari Baghdad ( Association solidarité) ; Mr Taousi Abdelhafid (AESVT) ; Mr Azouagh Said (AESVT) ; Mme Tiouach Amina (Association femme et l'enfant)

### Les investisseurs :

Mme Bouscary Nadine (Les Gites du Rif) ; Mr Bouscary Bernard (Les Gites Rif) ; Mr Boughardayne Mustafa (Les Gites du Rif).

## 7 Références

UNDP, xxxx. [www.gpa.unep.org/document.html?id=317](http://www.gpa.unep.org/document.html?id=317)

[http://www.matee.gov.ma/structures\\_concertation/cne/profil/profil\\_Ch20-22.htm](http://www.matee.gov.ma/structures_concertation/cne/profil/profil_Ch20-22.htm)

Kaychouh, A. 2008. Présentation power point « La problématique de la gestion des déchets solides dans le Grand Nador » Beni Anssar, 07/02/2008.

Naji, H. 2008. Rapport focus groupe « La problématique de la gestion des déchets solides dans le Grand Nador » Beni Anssar, 07/02/2008

Royaume du Maroc, Ministère de l'Aménagement du Territoire de l'Eau et de l'Environnement, Secrétariat d'Etat chargé de l'Environnement, Direction de la Surveillance et de la Prévention des Risques, « Situation actuelle & perspectives de développement » , Janvier 2003, 56p.

Schéma d'Orientation du Développement Urbain des villes périphériques, des sites d'intérêt biologique et écologique de la région de l'oriental - Maroc. Rapport final, Janvier 2006 Centre d'Etudes et de Recherches en Aménagement et Urbanisme (CERAU) Janvier 2006,99p.

